

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03813

Numéro SIREN : 790 326 193

Nom ou dénomination : A P M

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2020 sous le numéro de dépôt 11357

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/11357

Déposant :

Nom/dénomination : A P M

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 790 326 193

N° gestion : 2017 B 03813



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2019

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

30 AVR. 2020

GENNEVILLIERS

DEPOT N°

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise APM 92230
Adresse de l'entreprise 67 AVENUE DES GRESILLONS
SIRET 7 9 0 3 2 6 1 9 3 0 0 0 3 0
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF						Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	Fonds commercial *	014		016			
	Autres *						
	Immobilisations corporelles *	028	54 426	030	12 947		41 479
	Immobilisations financières * (1)	040	2 100	042			2 100
	Total I (5)	044	56 526	048	12 947		43 579
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	068	49 383	070			49 383
	Clients et comptes rattachés *	072	78 679	074			78 679
	Autres * (3)	080		082			
	Valeurs mobilières de placement	084	2 098	086			2 098
	Disponibilités	092		094			
	Charges constatées d'avance *	096	130 160	098			130 160
	Total II	110	186 686	112	12 947		173 738
Total général (I + II)							
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120					3 000
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					300
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132			
	Report à nouveau	134					60 307
	Résultat de l'exercice	136					39 617
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142					103 224
	Total II	154					
Provisions pour risques et charges	156					10 975	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	164					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166					6 543
	Fournisseurs et comptes rattachés *	169	1 239	172			52 997
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	174					
	Produits constatés d'avance	176					70 515
	Total III	180					173 738
Total général (I + II + III)							
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



[Signature]

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **APM** Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2018 Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	
	Production vendue	Biens		214	
		Services *		218	745 296
		dont export et livraisons intracommunautaires		209	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *			224	
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 745 296
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	249 129
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	13
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - immobilier :)		242	251 191
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244
	Rémunérations du personnel *			250	128 420
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	64 401	
Dotations aux amortissements *			254	4 000	
Dotations aux provisions			256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264 697 155	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270 48 141	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		
			348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	8 524	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310 39 617	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		312		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		316		
	Provisions non déductibles *		318		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		322		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	324	8 524	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors GICE (art. 44. undécies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	341	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)			992	
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
	Bénéfices col. 1				352 48 141
	Déficit col. 2				356
Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	



Signature

③

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2019

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
 2003-2004 de l'ANCI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de



④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**Néant ☐ *Désignation de l'entreprise : **APM****I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES**III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
...	397

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2019



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

2019

DGFIP N° 2033-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: APM		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	5.00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
		861	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	745 296
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	745 296
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	249 143
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	250 561
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	499 703
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	245 592
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	245 592
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	745 296	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD			



[Signature]

APM

SASU au capital de 3 000.- €
Siège social : 67 AVE DES GRESILLONS 92230 GENNEVILLIERS
RCS 790 326 193 NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 juillet 2019

RAPPORT DE GESTION

Concernant les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Chères associées,

Nous vous avons réunies en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, il vous a été adressé, avec le présent rapport, les documents suivants :

- Les comptes annuels relatifs à l'exercice – bilan – compte de résultat et annexe ;
- Le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées.

Activité de la société

Le chiffre d'affaire s'établit à 745 296€.

Résultats – affectation

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 le chiffre d'affaires s'est élevé à 745 296 € .

Le montant des achats se montent à 249 129 €.

Le montant des charges externes est de 251 191 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 128 420 €.



Les charges sociales s'élèvent à 64 401€.

Dotations aux amortissements de 4 000 €

Le résultat d'exploitation ressort, en conséquence, pour cet exercice à 48 141 €.
Résultat net comptable est de – 39 617 €

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net 39 627 €.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- **Au compte « report à nouveau » : 39 627 €.**

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 *quinquies* du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote et à donner quitus à votre gérante pour sa gestion.

LA PRESIDENCE

APM

SARL au capital de 3 000.- €

Siège social : 67, avenue des grésillons 92230 Gennevilliers

RCS 790 326 193 NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 juillet 2019

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée ordinaire de associé l'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour le dit exercice, un résultat bénéficiaire de **39 617 €**.

L'assemblée générale décide de ne pas distribuer ce résultat et de reporter à nouveau ce bénéfice.

Deuxième résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2018 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toute formalité prescrite par la loi.

La Présidence.

